



VB/vh – Div n° 5493\_05

Paris, le 14 mai 2021

**PROGRAMME DE VEILLE 2021 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

**ALERTE N° 44 CONCERNANT ESSILORLUXOTTICA**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG, qui a publié début 2021 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.*

ESG

**ESSILORLUXOTTICA**

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 21 MAI 2021**

**RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

- **RESOLUTION 7 : Approbation des éléments de rémunération ex post**

**Analyse**

Les éléments de rémunération du Vice-Président Directeur Général, puis Vice-président, intègrent le bénéfice des actions gratuites au-delà de la cessation de ses fonctions ce qui n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG.

### Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :  
2-3 paragraphe 2-3-4

*L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites.*

- RESOLUTION 8 : Politique de rémunération

### Analyse

La politique de rémunération, présentée au vote des actionnaires, qui concerne la rémunération de trois dirigeants, le Président, le vice-président, le Directeur Général et le DGD, intègre le maintien du bénéfice des actions gratuites au-delà de la cessation de fonctions des dirigeants, ce qui n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG.

La politique de rémunération prévoit une augmentation de 25% de la rémunération fixe pour deux d'entre eux.

### Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :  
2-3-2 paragraphe 2-1

*L'AFG considère que les intérêts des dirigeants doivent être en ligne avec ceux des actionnaires. La politique de rémunération doit respecter un juste équilibre s'harmonisant avec les nécessités de motivation des salariés. L'AFG est favorable à la promotion de plans à destination des salariés afin d'élargir le partage des performances de l'entreprise à l'ensemble des salariés.*

*Cette politique doit intégrer des critères financiers et extra-financiers. Elle doit en conséquence s'inscrire dans une perspective de moyen/long terme.*

*L'AFG rappelle l'importance d'une politique de rémunération transparente et maîtrisée dont l'absence porterait atteinte à l'image et à la réputation de l'entreprise. Des dérives en ce domaine sont de nature à être préjudiciables aux intérêts des actionnaires, mais également à ceux des dirigeants et de l'entreprise. La rémunération des dirigeants doit être respectueuse de la cohésion sociale et contribuer à promouvoir l'affectio societatis.*

*Il convient d'éviter l'effet de surenchère qui résulterait d'un recours exclusif à la comparaison des rémunérations entre émetteurs.*

*La rémunération des dirigeants mandataires sociaux, à la hausse comme à la baisse, doit être liée à l'évolution sur le moyen et le long terme de la valeur intrinsèque de la société et à la performance relative du titre. Elle doit être en cohérence avec la rémunération moyenne par employé, le dividende et les résultats.*

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :  
2-3 paragraphe 2-3-4

*L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites.*

▪ RESOLUTION 9 : Politique de rémunération

Analyse

La politique de rémunération, présentée au vote des actionnaires, qui concerne la rémunération de trois dirigeants, le Président, le Directeur Général et le DGD à compter de l'assemblée générale, intègre le maintien du bénéfice des actions gratuites au-delà de la cessation de fonctions des dirigeants, ce qui n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG.

La politique de rémunération prévoit une augmentation de 25% de la rémunération fixe pour deux d'entre eux.

Références

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :  
2-3-2 paragraphe 2-1

*L'AFG considère que les intérêts des dirigeants doivent être en ligne avec ceux des actionnaires. La politique de rémunération doit respecter un juste équilibre s'harmonisant avec les nécessités de motivation des salariés. L'AFG est favorable à la promotion de plans à destination des salariés afin d'élargir le partage des performances de l'entreprise à l'ensemble des salariés.*

*Cette politique doit intégrer des critères financiers et extra-financiers. Elle doit en conséquence s'inscrire dans une perspective de moyen/long terme.*

*L'AFG rappelle l'importance d'une politique de rémunération transparente et maîtrisée dont l'absence porterait atteinte à l'image et à la réputation de l'entreprise. Des dérives en ce domaine sont de nature à être préjudiciables aux intérêts des actionnaires, mais également à ceux des dirigeants et de l'entreprise. La rémunération des dirigeants doit être respectueuse de la cohésion sociale et contribuer à promouvoir l'affectio societatis.*

*Il convient d'éviter l'effet de surenchère qui résulterait d'un recours exclusif à la comparaison des rémunérations entre émetteurs.*

*La rémunération des dirigeants mandataires sociaux, à la hausse comme à la baisse, doit être liée à l'évolution sur le moyen et le long terme de la valeur intrinsèque de la société et à la performance relative du titre. Elle doit être en cohérence avec la rémunération moyenne par employé, le dividende et les résultats.*

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :  
2-3 paragraphe 2-3-4

*L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites.*

## GOUVERNANCE

### 1- Composition du conseil d'ESSILORLUXOTTICA

Le conseil d'administration d'ESSILORLUXOTTICA comportera, à l'issue de l'assemblée générale 63,6% de membres libres d'intérêts hors représentants des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Leonardo Del Vecchio	Président Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	86	IT	60	2024	0	2			
<input checked="" type="checkbox"/>	Paul du Saillant	DGD	Non libre d'intérêts	100%	M	62	FR	1	2024	1	0			
<input checked="" type="checkbox"/>	Francesco Milleri	Directeur Général	Non libre d'intérêts	100%	M	61	IT	5	2024	1	0			
<input checked="" type="checkbox"/>	Romolo Bardin	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	43	IT	3	2024	0	3	M	M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Juliette Favre	Représentant des salariés actionnaires	Non libre d'intérêts	100%	F	48	FR	6	2024	0	1			
	Léonel Pereira Ascencao	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	91%	M	49	FR	3	2021	0	1			
	Delphine Zablocki	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	F	45	FR	4	2021	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Luc Biamonti		Libre d'intérêts	N/A	M	67	MC	Nouveau	2024	1	2			
<input checked="" type="checkbox"/>	Marie-Christine Coisne-Roquette		Libre d'intérêts	N/A	F	64	FR	Nouveau	2024	0	2			
<input checked="" type="checkbox"/>	José Gonzalo		Libre d'intérêts	N/A	M	56	FR	Nouveau	2024	1	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Swati Piramal		Libre d'intérêts	N/A	F	65	IN	Nouveau	2024	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Cristina Scocchia		Libre d'intérêts	100%	F	47	IT	6	2024	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Nathalie von Siemens		Libre d'intérêts	N/A	F	49	DE	Nouveau	2024	0	3			
<input checked="" type="checkbox"/>	Andrea Zappia		Libre d'intérêts	N/A	M	57	IT	Nouveau	2024	0	1			

## 2- Spécificités

- Les statuts d'ESSILORLUXOTTICA comportent une limitation des droits de vote à 31%.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET